



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 93505

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remboursement des consultations médicales par Internet. Un décret public au Journal officiel vient d'autoriser les consultations médicales par Internet. Cette mesure ne fait l'unanimité chez les médecins généralistes et les associations de patients s'interrogent. Il souhaite savoir quels seront les critères de remboursement des consultations médicales par Internet.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93505

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)